

## Séance du 30 avril 2003

(conseillers présents : 12 ; votants : 16 ; absents non-représentés : 2)

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Il est décidé de ne pas préempter la propriété Chapel (ancienne boucherie rue de la Marjolaine) au prix de 91'500 €, ni la propriété Séraphin (Nortevie Ouest) à 196'000 €

### **Délégation de signature à M. le Maire**

Le conseil donne délégation de signature à M. le Maire, pendant la durée de son mandat, notamment pour :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux ;
- fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies publiques ;
- procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement d'investissements prévus par le budget ;
- passer les contrats d'assurance ; accepter les dons et legs qui ne sont grevés d'aucune condition ou charge ; aliéner des biens mobiliers jusqu'à 4'600 €, etc.

### **Attribution d'une subvention à l'école primaire de Monnetier**

Par 14 voix pour et 2 abstentions, il est décidé que la Dotation des Ecoles versera une subvention de 1'000 € destinée au projet de classe de découverte de 3 jours dans le Vercors.

### **Emplois d'été**

Quatre jeunes seront embauchés en contrat saisonnier (2 en juillet et 2 en août) pour compléter l'effectif du service technique pendant la période des congés annuels.

### **Prix de concessions en forêt communale**

Deux autorisations de passage sur la parcelle B no. 2069 « Les communaux d'en bas ») sont accordées à des propriétaires résidant au début et au bout de ce chemin, pour donner accès à leur propriété respective. Les redevances annuelles s'élèveront à 137.20 € en tout.

### **Acquisition d'un ordinateur pour la Mairie**

La remplacement d'un poste informatique au secrétariat de la mairie est confié aux Ets Magnus pour le prix de 2'290.- € HT.

### **Travaux de l'O.N.F en forêt communale**

Ces travaux forestiers pour l'année 2003 coûteront 455 HT en investissement et 2'150 € HT en entretien.

### **Admissions en non valeur**

La mairie accepte une somme de 60.98 € pour une annonce dans le bulletin (exercice 2001) de même qu'un montant de 1'597.08 € au titre de loyers et charges du studio de la Marjolaine pour les exercices 2001 et 2002.